

MARDI 11 JUIN 2024 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE (SÉANCE DU 5 JUIN 2024)



→ **VENTE DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE PORT-SAINT-LOUIS**

Ce bien immobilier a été acquis par la Masse des douanes en 2007 pour un montant de 194 000 €. non utilisé et non utile pour le logement des douaniers qui trouvent à se loger dans l'immeuble domanial existant à proximité ou à Port-de-Bouc, l'administration souhaite répondre favorablement à une offre d'achat d'un promoteur local pour 370 000 € net vendeur.

À noter que pour une fois, la totalité du produit de cette vente reviendra à l'EPA Masse contrairement aux habituelles cessions de cités où les domaines se servent au passage. Nous avons formulé le vœu, rejoint par d'autres OS, que cette somme soit prioritairement « fléchée » vers la CTM Méditerranée.

Votes :

POUR : UNSA-CGC, CFDT-CFTC, USDFO
ABST : Solidaires
CONTRE : CGT

→ **PROJET DE CONSTRUCTION AU MARIN (MARTINIQUE) RÉSERVATION DE 10 APPARTEMENTS**

Dans le cadre d'un partage du terrain entre l'État et la commune du Marin, la SIMAR (promoteur local) s'engage à bâtir un ensemble immobilier de 42 logements dont 28 pour seniors sur la partie du terrain cédée à la municipalité et 14 logements familiaux sur l'autre partie de la parcelle, qui resterait domaniale et ferait l'objet d'un bail emphytéotique (35 000 € voire 40 000 € par unité). **Dix logements seraient destinés à l'EPA et quatre à l'ALPAF, le tout étant réparti en quatre bâtiments.**

Le conventionnement choisi (LLI) permettra aux candidats douaniers de se porter candidats sans dépasser les plafonds habituellement observés dans le logement social.

Vote pour unanime.

→ **BUDGET RECTIFICATIF 2024**

Le budget initial voté pour 2024 doit être réajusté par un budget rectificatif suite à un certain nombre d'évènements imprévus qui ont modifié les projections budgétaires initiales :

- des opérations dont l'engagement se concrétise en 2024 et dont certaines sont d'une ampleur supérieure à l'estimation initiale (exemple : transformations d'anciens locaux administratifs en logements à Saint-Georges de l'Oyapock.
- des dépenses non prévisibles au moment de la réalisation du BI 2024 (dépassement d'opérations prévues au BI 2024 ...)
- la perception d'une subvention de 115 910 € consécutive à la validation de projets qui avaient été soumis au titre de la transition énergétique.

Suite à notre interrogation sur l'éventuel surcoût « JO », nous avons eu confirmation que le budget initial (300 000 €) serait respecté. **Pour l'UNSA Douanes, une subvention supplémentaire correspondante aurait été de bon aloi conformément à notre demande portée auprès du Ministre lors des négociations « JO ».**

Par ailleurs nous constatons une augmentation (400 000 €) dans les Autorisations d'engagements concernant le seul volet fonctionnement, il nous a été précisé qu'il s'agissait majoritairement de nouvelles conventions de réservation (cf. dossier du Marin).

Votes :

POUR : UNSA-CGC, CFDT-CFTC, Solidaires et USDFO / CONTRE : CGT

🗨️ **Points d'information :**

A) Transformation d'anciens locaux administratifs en logements (3 T2) et rénovation de quatre logements à **Saint-Georges de l'Oyapock** en Guyane.

B) Appel à projets transition énergétique, 4 projets sont validés pour un montant de 173 000 €

- **Bayonne Anglet** : installation de robinets thermostatiques
- **Nantes** : changement des robinets thermostatiques
- **Corse Ajaccio** : installation de robinets thermostatiques
- **Lille Rosendaël** : désembouage du réseau de chauffage et des radiateurs et installation d'un système de régulation du chauffage du bâtiment B.



Une part reste donc à la charge de la Masse (rappel : subvention 115 910 €), néanmoins les fonds alloués permettent d'anticiper ces travaux (qui généreront des économies d'énergie pour les locataires) qui n'auraient pu être inscrits au titre de la programmation immobilière avant fin 2025 à minima.

